Réunion du 12 Mai 2018
P.V. n° 10

Président : M. MASSE
Présents : MM. BORDIER – CURIDA - DAUDA – DEMARQUE – RIDEAU.
Excusés : MM. MARTINEZ – GIRAUD – PLAINCHAMP – SAINNEVILLE.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans undélai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée,télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

PLAY-OFFS CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 1

Secteurs Nord et Sud

Finale :
Collectif Charente Angoulême Basseau / A.S. Pessac Châtaigneraie du 12/05/2018 au gymnase du Lycée de la Mer à Bourcefranc le Chapus

Le vainqueur de ce match (**Collectif Charente Angoulême Basseau**) représentera la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine dans la phase d'accession en D2 Futsal.

Cette phase sera disputée entre 16 équipes pour 4 montées. 10 Ligues ont un seul représentant et 3 Ligues en ont deux (Paris Ile de France – Hauts de France – Pays de la Loire).

1er tour fédéral : **semaine 21 : C'C.A.B. recevra Compiègne le samedi 26/05/2018 à 16h00.**

2ème tour fédéral (si vainqueur du 1er tour fédéral): **samedi 9 juin 2018 à 16h00.**

La commission souhaite bonne chance au club de Collectif Charente Angoulême Basseau dans cette difficile et longue période des barrages.

La commission tient à féliciter les 4 clubs ayant disputé les phases play-offs, à savoir : Collectif Charente Angoulême Basseau, A.S. Pessac Châtaigneraie, F.C. Montamisé et Girondins Futsal.

De plus, la commission remercie la municipalité de Bourcefranc le Chapus pour le prêt de la salle, ainsi que le club de l'U.S. Marennaise, et, plus particulièrement Jean DAUBA pour l'organisation de la finale et la réception d'après-match.

La commission attend la synthèse des deux réunions avec les clubs futsal des secteurs Sud et Nord qui se sont respectivement déroulées les samedis 21 et 28 avril 2018.

Pour la saison prochaine, la commission souhaite que l'engagement des clubs se fasse avec la date butoir du **15/07/2018**.

De plus, la commission envisage pour la saison **2018/2019** :

- Nord : 1 poule unique de R1 de 10 équipes (sur engagements)
- Sud : 1 poule unique de R1 de 10 équipes et 2 poules de R2 de 8 équipes.

La commission se réunira à nouveau dès la fin des championnats pour statuer sur les accessions et les rétrogradations.

Par contre, il a été décidé qu'une équipe **ne possédant pas une salle avec des créneaux horaires définis à l'avance ne pourra pas accéder à la R1.**

CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 2 - SECTEUR SUD

Match n° **19877388** – A.S.E. Oeyreluy / Pays Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud du 17/05/2018
Courriel du Pays Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud du 11/05/2018 informant de son forfait.
La commission déclare le **forfait du Pays Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud.**
Amende de 28 euros pour forfait au Pays Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud (1er forfait).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

La Finale réunissant les 4 dernières équipes qualifiées se déroulera au gymnase du Sivos à La Force en Dordogne et c'est le club du Pays de l'Eyraud Le Fleix St-Pierre d'Eyraud qui nous accueillera le dimanche 3 juin 2018.
Demi-finales le matin et Finales l'après-midi.

Le Président,
Jean-Jacques MASSE
Le Secrétaire de séance,
Robert CURIDA

Procès-Verbal validé le 17/05/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.